

Risques associés aux produits chimiques

05 REACH : vers une Europe chimique plus propre ?

07 Risque chimique : l'effet REACH

08 La place de l'expologie dans l'évaluation de la sécurité chimique dans le cadre de REACH

09 10 000 produits biocides bientôt soumis à autorisation en France

10 Après le règlement REACH, le projet de règlement SGH: leurs liens

REACH : vers une Europe chimique plus propre ?

Le Centre National des Risques Industriels a organisé, le 4 octobre 2007, un colloque sur « REACH : vers une Europe chimique plus propre ? ». Cet article reprend les grandes lignes de cette journée : la réglementation chimique, REACH au travail, le lien entre REACH et la protection des travailleurs, les outils d'aide à la mise en place de REACH, le point de vue d'une PME et de l'industrie chimique, et un exemple de consortium.

Les produits chimiques suscitent des préoccupations croissantes, sous le double effet de crises qui ont marqué durablement l'opinion et du progrès des connaissances scientifiques. Ils occupent une place importante dans le Plan national santé environnement ou le Plan santé travail. Ils ont un rôle déterminant dans l'économie et le commerce mondial, et font l'objet d'une attention particulière en termes de gestion de la politique industrielle française ou européenne.

LA RÉGLEMENTATION CHIMIQUE

Le règlement REACH (*Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals*) a été adopté fin décembre 2006 par le Parlement et le Conseil européen et est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007. Il a pour objectif de mieux connaître et de mieux maîtriser les effets – sur la santé et sur l'environnement – des substances chimiques mises sur le marché. Il s'applique à tous les pays de l'Union européenne.

La réglementation chimique ne part pas de zéro avec ce règlement. Quatre directives et un règlement ont été adoptés avant REACH :

- Directive 67/548/CEE : Classification et étiquetage des substances dangereuses - Notification des substances nouvelles ;
- Directive 76/769/CEE : Restriction de mise sur le marché et d'usage ;

- Règlement 793/93/CE : Évaluation des risques des substances existantes (anciennes) ;
- Directive 91/155/CEE : Fiches de données de sécurité (FDS) ;
- Directive 99/45/CE : Classification et étiquetage (C+L) et Fiche de données de sécurité (FDS) des préparations dangereuses.

Cette réglementation comportait quelques lacunes : peu ou pas d'informations sur les propriétés de la plupart des 100 000 substances présentes sur le marché, problèmes d'harmonisation, différence de régime applicable aux substances existantes et aux substances nouvelles, problèmes d'information sur la maîtrise des risques le long des chaînes d'approvisionnement... REACH vient donc combler ces lacunes.

ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE REACH

La réglementation REACH apporte un certain nombre d'éléments nouveaux et essentiels. Tout d'abord, REACH s'intéresse aux substances (molécules premières présentes dans une préparation ou un article) [1].

Deuxièmement, les producteurs et importateurs sont tenus d'apporter la preuve que les risques des substances produites ou importées en quantité supérieure à 1 tonne par an sont valablement maîtrisés ; ils sont également tenus d'informer l'ensemble de la chaîne en aval. Troisième point : les substances nouvelles et anciennes sont à



Crédit: DR

la même enseigne et intégrées dans un même système. Enfin, les pouvoirs publics ne doivent plus prouver l'inoffensivité des produits : c'est aux industriels de le faire.

REACH AU TRAVAIL

REACH vise à assurer un haut niveau de protection de la santé humaine et de l'environnement. En 2001, dans les 15 Etats membres de l'Union européenne, environ 30 % de maladies professionnelles ont été provoquées par des expositions aux produits chimiques et 5 500 décès ont été liés aux produits chimiques (Eurostat 2004).

REACH va améliorer la santé et la sécurité au travail par :

- une meilleure connaissance des dangers et des risques des substances chimiques ;
- une amélioration de la transmission des données entre les différents acteurs ;
- une substitution des substances les plus préoccupantes.

Plusieurs études d'impacts montrent les bénéfices que pourra avoir REACH sur la santé des travailleurs :

- en octobre 2003, la Commission européenne vérifiait que l'équilibre entre les coûts économiques et les bénéfices pour l'environnement et la santé soit acceptable ; les bénéfices pour la santé humaine s'élèvent à 50 milliards d'euros

sous 30 ans et 4 500 cancers mortels d'origine professionnelle seraient évités par an) ; quant aux coûts économiques, ils sont de l'ordre de 2,8 à 5,2 milliards d'euros sous 15 ans ;

- en septembre 2005, la confédération européenne des syndicats (Université de Sheffield) étudiait l'impact de REACH sur les maladies respiratoires et de la peau d'origine professionnelle dans les 25 pays de l'UE ; Annuellement, 50 000 cas de maladies professionnelles respiratoires seraient évités ainsi que 40 000 cas de maladies professionnelles de la peau. L'investissement serait de 3,5 milliards d'euros sous 10 ans et de 90 milliards d'euros sous 30 ans).

REACH va donc permettre d'améliorer la santé et la sécurité au travail, ce qui se traduira par une diminution des maladies professionnelles.

LIEN ENTRE REACH ET LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS

Le règlement REACH évalue la substance tout au long de son cycle de vie. La réglementation sur la protection des travailleurs évalue, quant à elle, l'activité et le poste de travail. Ces deux évaluations des risques sont différentes mais complémentaires. De plus, dans REACH, on compare l'exposition à un danger à une DNEL (*Derived-No-Effect-Levels*) pour conclure s'il y a maîtrise du risque ou non.

Dans la réglementation sur la protection des travailleurs, on contrôle l'exposition, à savoir la VLEP_i (valeur limite d'exposition professionnelle indicative) ou la VLEP_c (valeur limite d'exposition professionnelle contraignante, c'est-à-dire la valeur à ne pas dépasser).

OUTILS D'AIDE POUR LA MISE EN PLACE DE REACH : LE HELPDESK ET LES RIPS

Le helpdesk est une mission gratuite d'assistance des États membres et est complémentaire avec les structures privées ou de l'industrie. Son rôle est de faciliter l'accès des entreprises à l'information sur leurs obligations réglementaires dans le cadre de REACH (dont la diffusion de guides et autres documents).

Les RIPS (*REACH Implementation Project*) et les autres supports d'information permettent de développer les guides techniques et les outils, pour la mise en place et le fonctionnement de REACH. Ils permettent également, la diffusion d'informations aux États membres et aux autres parties intéressées.

Les acteurs des RIPS sont :

- la Commission européenne et les consultants ;
- Les États membres ;
- Les parties intéressées : l'industrie, les ONGs.

Pour la réalisation des RIPS, le travail se fait de la manière suivante :

- les consultants réalisent la monture et rencontrent les différents groupes de travail ;

- le projet est développé par un groupe rédacteur ;
- le projet est modifié par un groupe de consultation.

Les différents RIPS sont énumérés ci-après :

- RIP 1 : Description de REACH (procédures) ;
- RIP 2 : Système informatique de gestion des différentes procédures de REACH ;
- RIP 3 : Documents guides pour l'industrie ;
- RIP 4 : Documents guides pour les Autorités Compétentes (ACs) ;
- RIP 5 : Mise en place d'une « pré-Agence » ;
- RIP 6 : Mise en place de l'Agence européenne des produits chimiques ;
- RIP 7 : Préparation de la Commission à ses futures missions concernant REACH.

POINT DE VUE D'UNE PME

La Stéarinerie Dubois est une PME de 120 personnes (90 dans l'Indre). Elle fabrique des esters et est doublement concernée par REACH en tant qu'utilisateur de matières premières et en tant que fabricant.

La mise en application de REACH passe par des points positifs : l'estérification est une chimie « verte », les matières premières et les produits sont connus depuis longtemps, une part importante des matières premières et des produits sont exemptés, ils n'ont pas de substances soumises à autorisation, REACH s'intègre dans leur politique d'investissement permanent pour le développement de cette PME.

Côté inconvénient, REACH est pour eux une dépendance vis-à-vis de leurs clients, fournisseurs et confrères pour l'enregistrement. Dernier point, il leur est encore impossible de chiffrer précisément l'impact financier de ce règlement [2].

La Stéarinerie Dubois montre qu'une PME peut atteindre un très haut niveau de performance dans la mise en œuvre de REACH sur une activité complexe.

POINT DE VUE DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

L'Union des industries chimiques (UIC) est l'organisation professionnelle qui rassemble les entreprises de la chimie. L'industrie chimique française soutient les objectifs de REACH, à savoir :

- protéger la santé et l'environnement ;
- préserver et renforcer la compétitivité de l'industrie chimique ;
- garantir le bon fonctionnement du marché intérieur ;
- respecter les règles du commerce international dans le cadre de l'OMC.

L'UIC s'implique dans les RIPS. Elle développe, avec le Ministère en charge de l'industrie et celui en charge de l'environnement, une action collective afin de sensibiliser et d'informer les entreprises de la chimie. Elle a également lancé un service spécifique – Atoutreach [3] –

ACTES DU COLLOQUE

Pour toute information complémentaire sur ce colloque auquel ont participé le Ministère de l'écologie et de l'aménagement durable, le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, l'INERIS et le BERPC, SGS, l'Union des industries chimiques du Centre, la Stéarinerie Dubois et le Centre de Recherche Biologique (CERB), n'hésitez pas à contacter le Centre National des Risques Industriels.

Vous pouvez vous procurer les actes de ce colloque auprès du CNRI au tarif de 15 €. Information / commande : cnri@cnri-bourges.org Tél. : 02 48 48 40 28

qui propose un helpdesk, des formations, un accompagnement personnalisé sur site et une aide au diagnostic, le référencement de compétences et des outils d'aide à la décision.

UN CONSORTIUM EUROPÉEN AU SERVICE DES ENTREPRISES : C3-B « ALLIANCE FOR SAFETY »

C3-B est une alliance européenne d'organismes spécialisés, mise en place pour répondre et offrir une prestation de service complète dans le cadre de REACH et de la réglementation NONS (*Notification of New Substances*). Ce consortium est une collaboration informelle entre quatre sociétés : Chilworth Technology (UK), CERB (France), Brixham Environmental Laboratory (groupe AstraZeneca UK limited) et Chemsafe (Italie).

Les quatre membres de cette alliance travaillent ensemble pour proposer une gamme complète de services afin de répondre à la demande de la nouvelle réglementation. Le domaine d'expertise couvre :

- les analyses physico-chimiques ;
- la toxicologie ;
- l'écotoxicologie ;
- la préparation du dossier et le management général du projet jusqu'à la soumission aux autorités si nécessaire. ■

Céline NECTOUX

Ingénieur Environnement
Centre National des Risques Industriels (CNRI)

POUR ALLER PLUS LOIN

[1] PICHARD (A.) – *REACH et les missions du BERPC*, Editions TI, Lettre Techniques de l'ingénieur n°7 (janv. 2008)

[2] HALBEISEN (L.), PIERRE (R.) – *Mise en place de REACH dans les PME : une réaction bien complexe*, Editions TI, Lettre Techniques de l'ingénieur n°7 (janv. 2008)

[3] Service spécifique Atoutreach, mis en place par l'Union des Industries Chimiques www.atoutreach.fr